



Agence Immobilière - Consultante Immobilière - Syndic de Copropriétés

Limelette, le 20 février 2014

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA
COPROPRIETE «CASERNE LOT A».**

L'an 2014, le mercredi 19 février à 9h30, dans la salle de réunion d'Actiris, 7 rue Marché aux Poulets à 1000 Bruxelles, l'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA COPROPRIETE «CASERNE LOT A» s'est réunie en Deuxième Assemblée Générale Statutaire suite à la convocation de la SPRL Dynamic Services, Syndic, faite par courrier en date du 21/01/2014.

La séance est ouverte à 9h45.

DELIBERATIONS

1. Vérification des présences et des procurations, droits de vote et validité de l'Assemblée :

Il est constaté que 2 Copropriétaires sur 11 sont présents ou représentés, mais il est rappelé que l'Assemblée délibère valablement sur son ordre du jour quel que soit le quorum atteint puisqu'il s'agit d'une deuxième Assemblée.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée :

Madame Hendrickx (Actiris) est nommée Présidente et le Syndic Secrétaire de la réunion.

3. Constat d'approbation du Procès-verbal de la dernière Assemblée :

Le PV de la dernière Assemblée est unanimement approuvé.

4. Rapport du Conseil de Copropriété :

Le rapport du Conseil de Copropriété se fait tout au long de la réunion.

5. Comptes:

5.1 Rapport du Commissaire aux comptes :

Monsieur Le Maire, Commissaire aux comptes, a vérifié la comptabilité et n'a pas de remarque à formuler.

5.2 État des procédures judiciaires en cours :

Deux Copropriétaires ont vendu mais n'ont pas payé le solde de l'exercice lorsqu'ils ont quitté. Le Syndic a fait rappel de paiement avec mise en demeure mais sans résultat. Dès lors, les deux dossiers ont été transmis à l'Avocat.

5.3 Approbation des comptes :

Les comptes sont unanimement approuvés.

5.4 Décharge au Syndic, au Conseil de Copropriété et au Commissaire aux comptes :

L'Assemblée donne unanimement décharge au Syndic, au Conseil de Copropriété et au Commissaire aux comptes.

6. Travaux éventuels :

Néant.

7. Mode de financement des travaux et fixation des appels de fonds courants et de fonds de réserve :

L'Assemblée souhaite des clôtures trimestrielles et non plus une clôture annuelle. Cette demande est unanime. Le budget proposé est unanimement approuvé.

8. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures :

Néant.

9. Points demandés par des Copropriétaires :

- Il est demandé de faire une extension au contrat d'Assurance de l'immeuble pour le vandalisme de la porte de garage. La surprime sera annoncée.
- Il est rappelé que le nettoyage des garages se fera tous les deux mois.
- Une clé du local sous la rampe d'accès sera fournie à Actiris.
- Le Syndic enverra un courrier à Monsieur Budo de la Société Bravvo pour que le local en dessous de la rampe reste libre. En effet, on y a trouvé un booster d'un membre de leur personnel.

10. Nominations statutaires :

L'Assemblée élit unanimement Monsieur Le Maire en tant que Commissaire aux comptes et Madame Hendrickx comme interlocutrice privilégiée du Syndic. Le Syndic est unanimement reconduit dans ses fonctions.

11. Lecture du PV des décisions et signature de ce PV :

Fait en fin de réunion.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10h30.